

REPUBLIQUE FRANCAISE

Délibération N° 20230712D01

DEPARTEMENT DE L'INDRE

COMMUNE DE NEUVY SAINT SÉPULCHRE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### Nombre de conseillers

- en exercice : 19
- présents : 18
- votants : 18

Date de convocation  
30 Novembre 2023

Date d'affichage  
30 Novembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le sept décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de NEUVY SAINT SEPULCHRE, sous la Présidence du Maire Guy GAUTRON, dûment convoqué conformément aux articles 2121-10 et 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, salle de la mairie.

**Présents :** BEAUFRÈRE Marie-Annick, CHAUVAT Jean-Marc, CHAUMETTE Catherine, LAZARD Gérard.

MASTIL Colette, BOFFEL Jean-Marie, ROUTET Philippe, PLANTUREUX Cécile, ASSIMON Pascale, CHAUVAT Delphine, TOUCHES Jacqueline, MATHEY Jean-Luc, DENORMANDIE Frédéric, AUBARD Floriane, HUARD Claudia, BINET Patrick, PIGET Jean-Marc

**Absents excusés :** DUTRAIT David

**Secrétaire de séance :** Catherine CHAUMETTE

### **OBJET : TARIF SERVICE DE L'EAU AU 1<sup>er</sup> janvier 2024**

*Délibération N° 20230712D01*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales L2224-7, L2224-12, L2224-12-1

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- **vote** les tarifs du service de l'eau, budget annexe, au 1<sup>er</sup> janvier 2024 comme suit :

#### **I. VENTE d'EAU**

##### 1°) Abonnements

Maisons :	84,54 €	Industriels :	2 436,16 €
Jardins :	49,47 €	Commune :	2 436,16 €

##### 2°) Consommations : (facturées à partir du premier mètre cube consommé) :

Tranche 1 : de 0 à 100 m3	1,33 €	Tranche 4 : de 501 à 1000 m3	0,93 €
Tranche 2 : de 101 à 250 m3	1,20 €	Tranche 5 : au-delà de 1000 m3	0,80 €
Tranche 3 : de 251 à 500 m3	1,06 €		

#### **II. BORDEREAU de PRIX POUR TRAVAUX ET REMPLACEMENTS DE COMPTEURS**

Prix forfaitaire pour branchement de 7 m :

- Prise en charge pour compteur :                      Ø 15 : 670,34 €                      Ø 20 : 722,27€

Prix supplémentaire par ml pour branchement au-delà de 7 m linéaire : 38,25 € le ml

Terrassement tractopelle avec divers godets y compris chauffeur : 70 € l'heure

Terrassement mini pelle avec divers godets y compris chauffeur : 55 € l'heure

Sable tout venant mis en place : 31,24 € le m<sup>3</sup>

Prix de règlement de l'ouvrier (charges comprises) : 24,78 € l'heure

Ouverture ou fermeture de branchement : 55,10 € l'unité

Enrobé froid sur voie communale : 20,30 € le m<sup>2</sup>

Enrobé froid sur voie départementale : 25,00 € le m<sup>2</sup>

Regard Paragel équipé : Ø 15 mm : 283,24 € Ø 20 mm : 377,79€

Redevances pour remplacement des compteurs d'eau gelés :

Compteur de Ø 15 mm : 100,28 €

Compteur de Ø 20 mm : 113,74 €

- Travaux spéciaux (forage sur RD), facturation au prix de revient sur devis.
- Extraction de roches au compresseur, etc... (travaux non définis ci-dessus), facturation du prix de revient.
- Extension du réseau d'eau potable : Facturation suivant prix de revient sur devis.

*Fait et délibéré au mois et an ci-dessus,*

*Au registre sont les signatures*

La Secrétaire de Séance,  
Catherine CHAUMETTE



Le Maire  
Guy GAUTRON



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été transmis au Représentant de l'Etat  
le \_\_\_\_\_ et publié et affiché le \_\_\_\_\_

Le Maire, Guy GAUTRON

